

2025-2028

Projet d'accueil AtArt asbl



Année 2025

www.atart.be

Présentation

Atart asbl propose des stages de vacances dans un cadre artistique et de multi-activités

Les stages

Nos stages s'adressent aux enfants de 2.5 à 16 ans. Atart propose des activités de qualité encadrées par une équipe d'animateurs/trices passionnée par le monde de l'animation. Chaque animateur/tice passe par une procédure de recrutement qui nous permet d'identifier son domaine de compétences et sa motivation à participer à notre projet. Nos animateurs/trices sont attentifs à tous les enfants et s'assurent qu'ils trouvent tous une place au sein du groupe.

C'est dans un esprit de vacances que les enfants s'amuseront. Nos ateliers ne sont pas une fin en soi, ils sont le moteur, la direction et la base qui structurent la journée des enfants. C'est bel et bien dans un esprit de vacances que les enfants évolueront.

Atart insiste également sur l'accueil des enfants et des parents. Laisser son enfant entre les mains d'une équipe d'animation est souvent stressant pour les parents. Pour répondre à ces inquiétudes, nous garantissons un climat d'échange et de sécurité.

Nous réservons un espace important pour l'accueil des plus petits (2.5-3 ans) qui en sont bien souvent à leur première expérience de stage, tous nos animateurs/trices sont sensibilisés à leurs difficultés. Une sieste est prévue pour les enfants de 2.5-3 ans, cette sieste est aussi accessible aux plus grands si le besoin s'en fait ressentir et/ou à la demande des parents.

Toujours en recherche, nous construisons notre projet avec l'équipe d'animation, les parents et les enfants. Nous sommes toujours intéressés par leurs suggestions, remarques ou autres choses qui pourraient améliorer l'accueil et les activités que nous proposons.

Si nous pouvions résumer nos stages en une phrase, nous dirions qu'ils sont « centrés sur l'épanouissement, l'amusement et le bien-être de l'enfant ».

Règlement d'ordre intérieur

1. Coordonnées

Nos bureaux :

63 rue de Bomel
5000 Namur

2. Encadrement des plaines de vacances

1.1. Taux

Le taux d'encadrement des enfants respecte les normes ONE :

- Un(e) animateur/trice pour un groupe de maximum 8 enfants de moins de 6 ans
- Un(e) animateur/trice pour un groupe de maximum 12 enfants de plus de 6 ans
- Encadrement renforcé pour les enfants de 2.5 à 3 ans, 2 animateurs/trices pour 13 enfants

1.2. Le recrutement

1.2.1. Les animateurs/trices

Notre procédure de recrutement se fait sur base d'un **curriculum vitae** et d'un **interview** (petite mise en situation et entretien).

Chaque candidat doit envoyer son CV. Après une première sélection, les candidats retenus sont interviewés par notre équipe de recrutement.

Pour l'interview, l'animateur/trice doit se présenter après avoir pris connaissance du **projet d'accueil de l'asbl**, qu'il devra lire au préalable.

Nous recrutons deux profils d'animateurs/trices :

- **Animateur/trice (18 ans et +)**
 - Être âgé de minimum **18 ans**
 - Avoir une **expérience en animation**
 - Être de préférence **breveté ou assimilé animateur/trice**
- **Animateur/trice assistant (16-18 ans)**
 - Être âgé de **16 à 18 ans**
 - Être motivé et intéressé par l'animation
 - Être prêt à **assister un(e) animateur/trice principal(e)** dans la gestion des activités

Lors du recrutement, nous évaluons les compétences des candidats sur plusieurs points : leur **expérience en animation, leurs qualités et compétences d'animation, leur motivation** à s'investir dans un projet d'animation en centre de vacances et à travailler en équipe, leurs **qualités relationnelles**

Réserve de recrutement et réunion de préparation

Les candidats retenus à l'issue de l'interview intègrent notre **réserve de recrutement**. Avant chaque stage, ils doivent participer à une **séance de présentation** du projet d'accueil, où nous expliquons les lignes de conduite à respecter dans nos centres de vacances et à une **réunion de préparation** afin d'organiser les activités et répondre aux dernières questions avant le début du stage. Cette réunion est **obligatoire** pour tous les animateurs/trices sélectionnés afin d'assurer la meilleure expérience possible aux enfants accueillis.

1.2.2. Les coordinateurs/trices

Nos coordinateurs/trices sont recruté(e)s par notre équipe de recrutement. Chaque futur(e) coordinateur/trice doit d'abord animer dans nos stages et apprendre la fonction propre à l'asbl sur le terrain (encadré par un(e) coordinateur/trice expérimenté(e)).

Le profil des candidats est :

- Être âgé de minimum 21 ans
- Avoir une expérience en coordination
- Être breveté ou assimilé coordinateur/trice

Nous évaluons les compétences du candidat sur différents points :

- Son expérience en animation et coordination
- Ses qualités et compétences en coordination
- Sa motivation à participer à un projet d'animation en pleine de vacances et de faire partie d'une équipe
- Ses qualités relationnelles

1.3. Qualifications

En ce qui concerne les qualifications, nous sommes attentifs à engager en priorité des animateurs/trices breveté(e)s et/ou assimilé(e)s¹ et d'être dans les normes ONE :

¹ Pour être assimilé à un animateur/trice breveté, il faut : 1° avoir obtenu un diplôme ou un certificat de fin d'études à orientation sociale ou pédagogique au moins du niveau de l'enseignement technique secondaire supérieur de promotion sociale ; 2° pouvoir justifier d'une expérience utile de 150 heures de prestation au sein d'un centre de vacances.

1.3.1. Les animateurs/trices

- 1 animateur/trice breveté(e) sur 3 pour les enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur/trice breveté(e) sur 3 pour les enfants de plus de 6 ans

L'asbl Atart est très attentive à la qualité des animations. À cet effet, nous favorisons la formation des jeunes à l'animation et nous engageons en priorité des animateurs/trices breveté(e)s et/ou assimilés² s'ils correspondent à nos critères de recrutement (cfr infra. 1.2 Le recrutement). De plus, nous encourageons nos équipes d'animation à se former en les incitant à suivre des cycles de formation avec les opérateurs habilités à leur délivrer un brevet reconnu par un pouvoir public.

1.3.2. Les coordinateurs/trices

Comme pour les animateurs/trices, nous engageons en priorité des candidats qui ont le brevet de coordinateur/trice et/ou une assimilation³ à ce brevet pour coordonner nos centres de vacances.

1.4. Rôle de l'équipe d'encadrement

1.4.1. Responsabilités de l'animateur/trice

L'animateur/trice est responsable du groupe d'enfants qu'il anime. Il doit veiller à ce que chaque enfant participe aux activités, à créer une synergie de groupe centrée sur le « plaisir d'être ensemble » et à considérer chaque enfant dans son individualité. Il prépare les différents ateliers et s'assure que le matériel mis à disposition des enfants est adapté à leur âge. Il entretient avec les parents une relation basée sur la confiance et le respect. À cet effet, il accorde une grande importance à l'accueil de ces derniers et de leur(s) enfant(s). Tout en tenant compte des remarques des parents, l'animateur/trice est responsable de la santé, l'hygiène et de la sécurité de son groupe.

Créer une « bonne ambiance » avec ses collègues contribue à améliorer l'encadrement des enfants. À cet effet, l'animateur/trice entretient une bonne relation avec ses collègues et le/la coordinateur/trice du centre. L'animateur/trice est sous la responsabilité du/de la coordinateur/trice qu'il doit tenir informer à tout moment.

Chaque jour, l'animateur/trice doit tenir son local propre et rangé. En fin de semaine, il doit avec le/la coordinateur/trice ranger et nettoyer la totalité du centre. Il doit également effectuer l'inventaire du matériel utilisé dont il est responsable.

1.4.2. Responsabilités du/de la coordinateur/trice de centre

Le/la coordinateur/trice est responsable du centre et de l'équipe d'animation. Il doit s'assurer que les animateurs/trices remplissent leurs responsabilités et assurent la bonne mise en place des activités. Il veille à instaurer une dynamique positive et collaborative entre les différents acteurs des plaines

² Pour être reconnus comme « qualifié » pour encadrer des enfants en centres de vacances, d'autres parcours de formation accompagnés d'expériences de terrain peuvent être pris en compte. Certains diplômes (Instituteurs, enseignant, éducateurs...) couplés d'expérience utile en centres de vacances peuvent déboucher sur une assimilation au brevet d'animateur ou de coordinateur/trice en centres de vacances.

³ Pour être assimilé à un coordinateur/trice breveté(e), il faut : 1° avoir obtenu un diplôme ou d'un certificat de fin d'études du niveau de l'enseignement supérieur social ou pédagogique au moins de type court, de plein exercice ou de promotion sociale. 2° pouvoir justifier d'une expérience utile de 250 heures de prestation au sein d'un centre de vacances.

(parents, enfants, animateurs/trice). Il est également l'interlocuteur privilégié des parents, avec lesquels il crée un climat de confiance et d'échange basé sur le respect. Le/la coordinateur/trice maîtrise et applique les normes de l'ONE dans le centre dont il est responsable.

Le/la coordinateur/trice a comme tâches :

- Gestion administrative : il assure le suivi des listes de présences, des paiements et des inscriptions. Il participe aux réunions préparatoires organisées par l'asbl avant chaque semaine d'activités.
- Gestion des sorties : en cas d'excursion, il organise la sortie, veille à un encadrement renforcé et s'assure que les règles de sécurité sont respectées.
- Gestion des locaux et du matériel : chaque jour, il veille à ce que les locaux soient rangés, nettoyés et en bon état. En fin de semaine, il organise avec son équipe le rangement et le nettoyage complet du centre ainsi que l'inventaire du matériel utilisé.
- Hygiène, sécurité et santé : il est attentif à l'hygiène, la santé et la sécurité des enfants et de l'équipe d'animation.

Évaluation et accompagnement des animateurs/trices :

- Il observe les animateurs/trices sur le terrain et s'appuie sur un canevas d'évaluation structuré (cfr canevas en annexe)
- L'évaluation se veut bienveillante et pédagogique, visant à les soutenir et à les aider à s'améliorer dans leurs pratiques d'animation
- Il leur fournit des retours constructifs, les conseille et les accompagne dans le développement de leurs compétences
- Il s'assure que chaque animateur/trice respecte les valeurs et les lignes de conduite du projet d'accueil
- En fin de stage, il participe à une réunion d'évaluation avec le/la responsable pédagogique afin d'analyser en profondeur les performances de chaque animateur/trice, en s'appuyant sur le canevas d'évaluation

1.4.3. Responsabilités du/de la coordinateur/trice pédagogique et du responsable logistique

Le/la responsable pédagogique

Le/la responsable pédagogique de l'asbl est garant(e) du respect du **projet pédagogique** et de la **philosophie de l'asbl**. Ses tâches sont multiples et concernent toute l'organisation de nos stages de vacances :

- **Recrutement** des animateurs/trices et des coordinateurs/trices de centre
- **Évaluation** des coordinateurs/trices de centre et des animateurs/trices
- **Organisation des réunions pédagogiques et d'évaluation**
- **Gestion des horaires**
- **Relation avec les parents**
- **Réalisation et suivi des contrats**

Organisation et suivi des stages

- ❖ **En début de stage**, le/la responsable pédagogique organise une **réunion avec toute l'équipe d'animation** (coordinateurs/trices et animateurs/trices) afin de préparer les semaines de stage. Cette réunion permet de :
 - Présenter les objectifs pédagogiques des stages
 - Clarifier les rôles et missions de chacun
 - Assurer une bonne organisation et cohésion d'équipe
 - Répondre aux éventuelles questions
- ❖ **Durant les stages**, il/elle passe dans les **centres** pour :
 - Renforcer les équipes
 - Soutenir les coordinateurs/trices et animateurs/trices
 - Vérifier que les enfants passent une **bonne semaine de stage**
 - Intervenir rapidement en cas de problème et aider à trouver une solution
- ❖ **En fin de période de stage**, le/la responsable pédagogique organise une **réunion d'évaluation** avec les coordinateurs/trices pour :
 - **Évaluer les animateurs/trices**, en s'appuyant sur le canevas d'évaluation
 - Faire un **débriefing** sur la manière dont se sont passés les stages
 - Identifier les points positifs et les aspects à améliorer pour les prochains stages

Le/la responsable pédagogique est un **véritable pilier** sur lequel toute l'équipe d'animation peut s'appuyer.

Le/la responsable logistique

Le/la **responsable logistique** veille à ce que **chaque centre de vacances soit correctement équipé** avant le début des stages. Il/elle organise la répartition du matériel en fonction des besoins spécifiques de chaque centre et s'assure qu'aucun élément essentiel ne manque.

En cas de problème lié au matériel (manque, détérioration ou besoin urgent), le/la responsable logistique est l'interlocuteur/trice principal(e) et intervient rapidement pour fournir une solution.

Le/La responsable logistique est également chargé d'assurer la **communication avec les responsables des locaux loués** afin de garantir un bon déroulement des stages.

- ❖ **Avant le début des stages**, il/elle prend contact avec **le responsable de chaque centre de vacances** pour :
 - Vérifier les conditions d'utilisation des locaux (accès, équipements disponibles, règles spécifiques)
 - Identifier un interlocuteur privilégié en cas de problème avec les infrastructures
 - Anticiper d'éventuels besoins spécifiques pour le bon fonctionnement du centre
- ❖ **Pendant les stages**, il reste en **lien direct avec un référent dans chaque centre** pour :
 - Suivre l'état des locaux et garantir leur bon usage

- Intervenir rapidement en cas de souci avec les installations (électricité, eau, chauffage, sécurité, etc.)
- Assurer une communication fluide entre les équipes d'animation et les propriétaires ou gestionnaires des locaux

❖ **En fin de stage**, il effectue un **bilan avec les coordinateurs/trices** pour :

- Recenser les éventuels problèmes matériels ou infrastructurels
- Planifier les réparations ou ajustements nécessaires pour les stages suivants
- Veiller à la restitution des locaux en bon état, conformément aux exigences des propriétaires

Le/la responsable logistique joue ainsi un rôle **clé** pour garantir que les animateurs/trices disposent de **matériel adéquat** et que les stages se déroulent dans des conditions optimales.

3. Informations pratiques

3.1. Infrastructures

Les infrastructures sont adaptées à l'âge des enfants et aux activités proposées. Un espace réfectoire et des sanitaires propres sont prévus. Les locaux sont rangés chaque jour, les sanitaires et le réfectoire sont nettoyés chaque jour à l'eau. En fin de semaine d'activités, tous les locaux mis à notre disposition sont nettoyés à l'eau.

3.2. Horaires

- **De 08h00 à 09h00 accueil du matin :**

Durant cette accueil, les enfants sont accueillis par le/la coordinateur/trice et l'équipe d'animation. Ce moment privilégié permettra aux parents de communiquer avec le coordinateur/trice et/ou l'animateur/trice responsable de leur enfant.

Dès 8h30, chaque animateur ou animatrice accueille les enfants dans son propre local d'animation. Cette organisation favorise un accueil plus serein pour les plus petits et permet aux plus grands de se sentir valorisés et respectés en fonction de leur âge.

- **De 09h00 à 16h00 Les ateliers**
(cfr projet d'animation)
- **Dîner et temps libre de 12h00 à 13h30**

Les enfants apportent leur repas de midi, leur collation et leur dix heures (de préférence un fruit). Les repas se prennent dans le local avec l'animateur référent. Nous ne fournissons ni repas ni collation : ce sont les parents qui les préparent. Lorsque le local dispose d'un réfrigérateur, les repas y sont placés. Dans le cas contraire, nous demandons aux parents de prévoir un sac isotherme. Les sacs sont alors conservés dans un endroit frais pendant la journée.

- **Deuxième période d'ateliers : De 13h30 à 16h00**
(cfr projet d'animation)
- **De 16h00 à 18h00 accueil du soir :**

La accueil du soir – comme celle du matin – est un moment d'échange entre les parents et l'équipe d'animation. Les parents peuvent s'informer sur le bon déroulement de la journée, sur la manière dont leur enfant s'intègre dans le groupe, s'il est joyeux, motivé ...

Cette période sert aussi à l'échange d'informations : faire le suivi des demandes du matin, informer les parents sur un élément important de la journée écoulée, s'assurer que toute la partie administrative est clôturée ...

Durant l'accueil, les enfants ne restent jamais sans surveillance.

3.3. Équipement

Nous mettons à disposition de l'équipe d'animation du matériel de qualité, adapté à l'atelier et à l'âge des enfants. Ce matériel est sous la responsabilité de l'animateur ou de l'animatrice, ainsi que du coordinateur ou de la coordinatrice, qui doivent en assurer une gestion rigoureuse et respectueuse.

3.4. Sorties

Lors d'une sortie (visite de musée, expositions, plaine de jeux, balade dans la nature ...), l'animateur/trice encadre son groupe et est responsable des règles de sécurité. L'animateur/trice emporte avec lui/elle une pharmacie et s'assure d'être joignable à tout moment.

Pour des raisons de sécurité, l'animateur/trice doit compter régulièrement les enfants :

- Avant de monter ou de descendre d'un transport en commun
- Avant de quitter ou d'entrer dans un musée, exposition ...
- Avant de quitter ou d'entrer dans une plaine de jeux ...
- Etc.

3.5. Hygiène et santé

L'équipe d'animation est garante de la santé et de l'hygiène des enfants. Chaque animateur/trice doit veiller à ce que les enfants se lavent les mains avant de prendre leurs dix heures, le dîner et le goûter. En cas de « petit accident », l'animateur/trice doit s'assurer que l'enfant est changé.

Le/La coordinateur/trice demande pour chaque enfant si rien de particulier lié à la santé de l'enfant (allergies, intolérance alimentaire, peurs, ...) n'est à signaler et se porte garant de bien transmettre l'information à l'animateur/trice en charge de l'enfant.

Le suivi des petits « bobos » est effectué grâce à un carnet de santé. Aussi, si un enfant présente des symptômes qui demandent un avis médical, les parents sont contactés pour qu'ils puissent récupérer l'enfant et prendre les dispositions nécessaires.

En cas d'accident grave : Le/La coordinateur/trice est responsable de la procédure et en cas d'absence de celui-ci, c'est l'animateur/trice qui se charge du suivi.

1. L'enfant est sécurisé et les services de secours sont avertis immédiatement
2. Le/La coordinateur/trice prévient le bureau qu'un accident grave est arrivé
3. Dès que l'enfant est pris en charge dans l'ambulance, le/la coordinateur/trice téléphone aux parents pour les informer et leur donner les coordonnées de l'hôpital où l'enfant sera accueilli.

4. Le/la coordinateur/trice accompagne l'enfant dans l'ambulance et ne le quitte pas jusqu'à ce que les parents le remplacent. Le/la coordinateur/trice emporte avec lui la fiche de santé de l'enfant et une déclaration d'accident

4. Assurances

Les enfants et les animateurs sont couverts par l'assurance contractée par Atart asbl auprès d'une compagnie d'assurance.

5. Conditions financières et inscriptions

Modalités de paiement

Les paiements sont effectués par versement bancaire sur le compte de l'asbl : BE85 0018 4027 4906. Les parents doivent indiquer une communication structurée afin que le paiement puisse être correctement identifié.

À la réservation, un acompte de 50 € est demandé pour garantir la place. Le solde doit être payé 30 jours avant le début des activités. En cas d'annulation non motivée, l'acompte est perdu ou remplacé par un bon de réduction de la valeur totale du montant payé.

Des facilités de paiement peuvent être accordées aux parents qui en font la demande. Ces demandes sont traitées au cas par cas.

Le tarif indiqué ne comprend pas l'accueil du soir (16h30 à 18h00). Celui-ci est facturé séparément au prix de 3 € par jour et à régler en fin de semaine.

Accessibilité financière

Soucieux de donner l'accès à nos stages pour tout le monde, nous avons une politique de réduction sur le prix de nos stages selon la situation de l'enfant :

- Une réduction de 5€ par enfant par enfant inscrit est offerte aux familles nombreuses
- Des réductions extraordinaires peuvent également être octroyées au cas par cas (pour des enfants en situation particulière, SAJ, CPAS,...)
- Les parents peuvent demander une intervention à leur mutuelle, nous remplissons les documents nécessaires en fin de semaine de stage
- Nous facilitons également l'intervention des CPAS, du SAJ et de tout autre organisme qui pourraient apporter de l'aide aux parents.

Inscriptions

Les parents doivent d'abord créer un compte sur notre plateforme, puis y inscrire leur(s) enfant(s) aux stages.

En cas de difficulté, nous restons disponibles pour les accompagner :

- Une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi, de 9h30 à 13h00 (sauf le mercredi) ;
- Ils peuvent également nous envoyer un mail, et nous les recontactons afin de finaliser l'inscription avec eux.

Ces différentes possibilités permettent à chaque famille de trouver un mode d'inscription simple et accessible.

Le projet éducatif

1. L'enfant au cœur de nos ateliers

Nous sommes convaincus que c'est en rendant l'enfant acteur de nos ateliers, que celui-ci pourra se développer, se découvrir et s'épanouir au sein d'une société toujours en mouvement. L'enfant y trouvera la liberté et les outils nécessaires à son épanouissement personnel. Dans nos ateliers, le thème choisi n'est pas considéré en tant que tel, mais comme un moyen, un thème, un outil pour aider l'enfant à vivre une expérience unique, enrichissante et tournée vers le plaisir, l'amusement.

Quant à nos animateurs/trices, ils veillent à soutenir l'intérêt de l'enfant dans ses expériences et découvertes. Les animateurs/trices doivent aider les enfants à expérimenter la création, à oser s'exprimer par le corps, la parole et même par leur silence. Chaque enfant est soutenu dans sa personnalité, ses atouts et ses faiblesses. Les enfants ne sont pas là pour être jugés, mais pour s'amuser, découvrir et rencontrer l'autre.

C'est dans cette ambiance de détente, d'écoute et d'échange que l'enfant pourra vivre pleinement sa citoyenneté.

2. Accueil des enfants à besoins spécifiques

Ce sont les parents qui nous informent des besoins particuliers de leur enfant. Un temps d'échange est prévu afin de bien comprendre la situation et de définir ensemble la meilleure solution (choix du centre, du groupe ou de l'activité la plus adaptée).

Lorsque l'enfant a besoin d'un encadrement renforcé, nous mettons tout en œuvre pour trouver une solution : renfort d'animateur, adaptation des activités ou aménagement de l'espace.

Le/la **responsable pédagogique** est la personne ressource pour accompagner l'équipe et les parents dans cette démarche. Nous restons disponibles pour ajuster l'organisation en cours de stage.

Notre objectif est que chaque enfant, quelles que soient ses spécificités, puisse participer pleinement aux activités et vivre une expérience positive et sécurisante.

3. L'organisation de nos activités

Nos activités sont organisées autour de quatre pôles :

- Le niveau de développement des enfants

Nous proposons des activités par tranche d'âge : 2,5–3 ans, 4–5 ans, 6–11 ans (ou 6–8 et 8–12 ans selon l'activité) et 12–16 ans.

C'est en tenant compte du développement de chaque enfant que nous favorisons la réussite et l'expérience positive. Il n'y a pas de place pour l'échec dans nos activités.

Cette répartition permet d'adapter les activités aux besoins, aux capacités et au rythme de chaque tranche d'âge.

Taille des groupes : nous veillons à ce que les groupes ne soient pas trop nombreux afin de garantir la sécurité, un bon suivi et la participation de chacun. Le ratio animateur/enfants respecte la réglementation en vigueur (1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans). Pour les plus petits (2,5–3 ans), l'encadrement est renforcé avec 2 animateurs pour 13 enfants.

Encadrement différencié : les plus jeunes bénéficient d'un accompagnement renforcé (rythme plus calme, activités de motricité fine, moments de repos), tandis que les plus grands disposent d'activités plus autonomes, collaboratives et stimulantes.

Flexibilité : nous restons attentifs au bien-être de chaque enfant. Si un enfant souhaite rejoindre un autre groupe (par exemple pour être avec un copain ou parce qu'il se sent plus à l'aise avec des plus jeunes ou des plus grands), nous adaptons l'organisation afin que chacun vive une expérience positive.

Continuité et stabilité : autant que possible, les enfants retrouvent le même animateur référent tout au long du stage afin de créer un climat de confiance, de repères et de sécurité affective.

Mixité et inclusion : une attention particulière est portée au respect de la diversité, à l'intégration des enfants à besoins spécifiques et à l'équilibre dans la composition des groupes.

- L'intérêt de l'enfant

Les activités ne sont pas figées, elles sont proposées et évoluent selon l'intérêt que l'enfant leur porte. Une animation proposée qui ne rencontre pas l'intérêt de l'enfant sera tout simplement modifiée, redirigée ou même arrêtée.

- La diversité des ateliers

Chaque jour, des ateliers différents seront proposés aux enfants. Ils pourront chaque jour changer d'activités ou même refaire une activité qu'ils ont aimée.

- Le matériel

L'animateur/trice responsabilise les enfants quant à l'utilisation du matériel pour éviter qu'ils ne se positionnent en simple consommateur. Nous voulons que chaque enfant prenne pleinement conscience de la valeur et de l'importance d'une bonne utilisation du matériel mis à sa disposition. C'est par ces petits gestes citoyens que les enfants pourront devenir des consommateurs responsables.

Cette sensibilisation passe par l'intégration d'un temps de découverte et de rangement du matériel dans les différents ateliers.

- **Mobilier adapté** : chaises et tables à hauteur d'enfant, bancs, tapis de sol, espaces de rangement accessibles, lits ou couchettes pour les siestes des plus jeunes.
- **Matériel de base** : feuilles, crayons, marqueurs, peinture, pinceaux, colle, ciseaux sécurisés, pâte à modeler, jeux de construction, feuilles de couleurs, etc.
- **Matériel artistique et créatif** : matériel de bricolage divers, instruments de musique simples, matériel de théâtre (déguisements, accessoires).
- **Matériel ludique et éducatif** : jeux de société, puzzles, livres, jeux symboliques (coin cuisine, poupées, figurines, etc.), jeux d'extérieur.
- **Matériel sportif** : ballons, cordes à sauter, cerceaux, tapis de gymnastique, cônes, matériel de psychomotricité.
- **Matériel informatique et multimédia** : ordinateurs, tablettes, projecteur, matériel audiovisuel pour certains ateliers spécifiques.
- **Matériel spécifique lié aux stages thématiques** : kits scientifiques (expériences, loupes, microscopes simples), matériel culinaire (ustensiles adaptés), blocs de construction (Kapla, Lego), matériel vidéo pour ateliers de création.
- **Équipements de sécurité et de confort** : trousse de premiers soins, gilets fluorescents pour les sorties.

4. La Santé

Chaque centre dispose d'un **carnet de santé** où toute intervention est notée afin d'assurer un suivi clair et d'informer les parents. Une **fiche santé** complétée par les parents est remise chaque semaine au/à la coordinateur·trice.

Des **trousses de secours complètes** sont vérifiées avant chaque stage. Aucun médicament n'est administré sans **prescription médicale précise**. Les médicaments spécifiques sont identifiés au nom de l'enfant et rendus aux parents en fin de stage.

Un **coin calme** est prévu/organisé pour permettre à un enfant de se reposer s'il ne se sent pas bien. Les enfants ont accès en permanence à de l'**eau potable**.

L'équipe veille à l'**hygiène de base** (lavage des mains avant les repas et après les toilettes) et présente aux enfants, au début du stage, le **cadre de vie** et ses règles.

Nous encourageons les parents à prévoir des **collations saines** et demandons que les repas soient placés dans un **sac isotherme** ; ils sont conservés dans un endroit frais ou, si le local en dispose, dans un **réfrigérateur**.

5. L'encadrement

Dans ses attentes concernant l'encadrement, Atart valorise avant tout la qualité de ses partenaires dans la fonction qui leur est propre, leurs compétences en tant qu'animateurs/trice et la stabilité, car nous connaissons l'importance de celle-ci dans le travail avec les enfants qui ont besoin de repères et de personnes référentes.

Le taux d'encadrement des enfants respecte les normes ONE :

- 1 animateur/trice pour un groupe de maximum 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur/trice pour un groupe de maximum 12 enfants de plus de 6 ans
- 1 animateur/trice breveté sur 3 pour les enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur/trice breveté sur 3 pour les enfants de plus de 6 ans

Afin de préserver un **esprit familial et convivial**, nous organisons des centres de vacances de taille réduite, permettant aux enfants de profiter pleinement d'un cadre chaleureux et détendu. Cette organisation favorise une ambiance propice à la **découverte, au jeu et à l'improvisation**, évitant ainsi une dynamique trop proche du cadre scolaire.

Dans les centres accueillant un nombre plus important d'enfants, nous **renforçons l'encadrement** afin de garantir un accompagnement de qualité et de veiller au bon déroulement des activités, tout en maintenant l'esprit de vacances et de détente qui fait la spécificité de nos stages.

L'asbl Atart est très attentive à la qualité des animations. À cet effet, nous favorisons la formation des jeunes à l'animation et nous engageons en priorité des animateurs/trices breveté(e)s et/ou assimilé(e)s⁴ s'ils correspondent à nos critères de recrutement (cfr infra. 1.2 Le recrutement). Également, nous encourageons nos équipes d'animation à se former en les incitant à suivre des cycles de formation avec les opérateurs habilités à leur délivrer un brevet reconnu par un pouvoir public.

Nos animateurs/trices doivent obligatoirement avoir un état de santé physique et psychique qui permet d'encadrer en toute sécurité les enfants (ils doivent nous fournir un certificat de bonne vie et mœurs type 2 avant les stages). Dans le cas contraire, par exemple, lorsqu'un accueillant est momentanément immobilisé, nous prenons des mesures adéquates en remplaçant l'animateur/trice.

Chaque animateur/trice doit travailler dans la détente et la bienveillance, les ateliers proposés aux enfants sont centrés autour du thème choisi. L'animateur/trice prépare sa semaine d'animation, mais

ne doit pas respecter scrupuleusement son planning. Le non-respect scrupuleux de son planning lui permet de ne mettre aucune pression sur les épaules des enfants qui sont en vacances et sur ses propres épaules. Nous demandons à chaque animateur/trice de prévoir de nombreux jeux (hors thème) à proposer aux enfants. Les animateurs/trices se sentent libres de proposer des activités « non prévue » sur demande des enfants (nous insistons sur cette liberté lors des réunions de préparation).

Étant donné la diversité culturelle et sociale des familles que nous accueillons, nous sensibilisons notre équipe à cette « problématique », cette réalité.

6. Communication entre les différents partenaires

6.1. Enfants

« C'est par l'exercice de la parole et de la communication que les enfants peuvent créer du sens, négocier, interagir dans le but de prendre leur place, d'être eux-mêmes et eux-mêmes avec les autres »⁵. C'est dans cet état d'esprit que nous proposons de vivre le dialogue enfant/enfant, enfant/adulte et adulte/adulte.

Des règles bien définies sont importantes pour le bon fonctionnement des activités et des relations. Notre équipe d'encadrement est garante du bon respect des règles durant les ateliers. Celles-ci sont présentées aux enfants le premier jour, avant la première activité.

Nous laissons à l'enfant la possibilité de s'exprimer sur ce qu'il aime ou n'aime pas, il se sent libre de manifester toutes remarques, qu'elle soit positive ou négative. Notre équipe d'animation est attentive à ne pas « censurer » l'expression des enfants. Un véritable échange basé sur le respect est mis en place dans chacun de nos centres.

6.2. Parents

Atart veille à préserver la nature privée de la vie de chaque enfant. Toute information divulguée aux responsables de nos ateliers par les parents et considérée comme utile à l'encadrement d'un enfant sera partagée uniquement avec les personnes concernées.

Notre équipe est concernée par la discussion avec les parents. Nous favorisons un dialogue ouvert et transparent. Les parents ont des attentes de notre part, mais nous avons aussi des attentes de leur part. Il s'agit d'un véritable échange, d'un partenariat que nous mettons en place avec les parents.

Toute demande d'un parent est « traitée », suivie. Certaines demandes peuvent être immédiatement traitées par l'animateur/trice. Ces demandes mènent à une réflexion ou même une révision du projet pédagogique. En aucun cas nous ne sous-estimons les demandes des parents.

En ce qui concerne le secret partagé, Atart respecte plusieurs conditions recommandées par l'ONE:

- La personne qui a livré le secret ou ses représentants doivent savoir ce qui va faire l'objet du partage et avec quelles personnes le secret va être partagé ;

⁵ Référentiel – ONE, p.121

- Elle doit donner son accord sur le partage ;
- Le secret ne peut être partagé qu'avec des personnes soumises au secret professionnel et tenues à la même mission ;
- Il est important de limiter le partage à ce qui est strictement nécessaire pour la réalisation de la mission commune.

6.3. animateurs/trice

Nos animateurs/trice travaillent en équipe dans un climat de confiance et se communiquent les informations essentielles.

Les animateurs/trice se mettent d'accord sur le fonctionnement de la journée en organisant quotidiennement une réunion d'équipe.

Deux animateurs/trices sont présents lors des moments d'échange quotidiens, tout comme lors d'échanges sur un aspect confidentiel : l'un est disponible pour l'accueil, l'autre peut continuer à prendre en charge le groupe d'enfants.

Le projet d'animation

Préparation de la semaine de stage

Avant chaque période de stage, une réunion est organisée avec l'équipe d'animation afin de répondre aux dernières questions, de finaliser les plannings, de régler les dernières tâches administratives et de créer une cohésion d'équipe (cette réunion se fait en présentiel et/ou en visioconférence, selon la situation).

Chaque animateur/trice prépare sa semaine de stage à l'avance et envoie son planning au/à la coordinateur/trice qui valide les ateliers ou conseille l'animateur/trice sur une modification éventuelle.

Différents thèmes sont proposés aux enfants qui choisissent (via la plateforme d'inscription) à quel stage ils vont participer. Chaque thème est doublé par un thème commun à toutes les tranches d'âge, « Multi activités », ce qui permet aux animateurs/trice de proposer des jeux d'intérieur, d'extérieur, des jeux sportifs, de société, aux enfants et de rejoindre d'autres groupes d'enfants durant la journée afin de ne pas se limiter au thème choisi et de créer une bonne synergie au sein du centre de vacances (exemple de stage proposé : ateliers artistiques et multiactivités).

Nos ateliers débutent à 09h00 et finissent à 16h00

Chaque journée est découpée en deux grandes périodes d'ateliers :

- **Première période d'ateliers : De 09h00 à 12h00**

Chaque début de semaine, l'animateur/trice crée avec les enfants une charte de qualité qui reprendra les « règles » de vie du groupe durant la semaine de stage. Cette charte sert de point de repère pour les enfants, permet de rapidement créer des liens et d'améliorer la vie en groupe. C'est en impliquant les enfants dans cette dynamique que nous pourrions favoriser leur citoyenneté.

Les enfants participent aux ateliers organisés par leur animateur/trice. Ces ateliers sont centrés sur le thème choisi. Une période d'environ 30 minutes de « temps libre » est prévue pendant laquelle les enfants pourront prendre le dix-heure. Ce temps libre est une parenthèse pour les enfants, c'est un moment où ils sortent du thème qu'ils ont choisi, ils pourront aller à la rencontre d'enfants plus âgés, plus jeunes, retrouver le petit frère, la grande sœur, un cousin...

- **Dîner et temps libre de 12h00 à 13h30**

Durant ce temps, les enfants sont encadrés par l'équipe d'animation.

- **Deuxième période d'ateliers : De 13h30 à 16h00**

Durant cette deuxième partie de la journée, les ateliers de « multi activités » sont proposés par toute l'équipe d'animation aux enfants de toutes les tranches d'âge. Cette période permet aux enfants de rejoindre les autres groupes d'enfants et de rencontrer les autres animateurs/trices.

Une sieste est proposée aux plus petits (2,5 à 3 ans) de 13h30 à 15h00. Les plus grands peuvent participer à ce moment de détente. Les enfants qui ne restent pas à la sieste participent aux ateliers organisés par l'équipe d'animation.

Un temps de goûter de 15 minutes est prévu entre 15h00 et 15h45.

À 15h45, les enfants se rassemblent et aident l'animateur/trice à ranger le matériel utilisé tout au long de la journée. Par cet acte, nous rendons l'enfant acteur de ses ateliers et le rendons responsable du matériel qu'il utilise. Nous sommes convaincus que ce petit moment contribuera grandement à rendre l'enfant acteur de sa vie, de sa citoyenneté.

